

Attestation d'utilisation AEAJ n° 18144

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes	
Requérant	PC-Tech SA Croix du Péage 7 1029 Villars Ste Croix Schweiz	
Fabricant	PC-Tech SA 1029 Villars Ste Croix Schweiz	
Produit	EASY TECH-PLUS	
Description	Système de paroi pour installations sanitaires, cadre en tubes métalliques, partie inférieure: laine à bourrer FLUMROC (15kg/m3) et partie supérieure: FLUMROC 3 (65kg/m3), revêtement en plaques GKF et POWERPANEEL H2O (de 12,5mm) sur tous les côtés, E=380mm	
Utilisation	EI 90-RF1 Htest=3000mm Utilisation voir pages suivantes	
Documentation	MPA NRW, Erwitte: Prüfbericht '210005048-2' (03.04.2008)	
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1	
Appréciation	Classe de résistance au feu:	EI 90
Durée de validité	31.12.2018	
Date d'édition	01.01.2015	
Remplace l'attestation du	18.09.2013	

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie

U. 3.7

Binz

J. Rappo

Rappo



n° AEAI 18144

Groupe 204	Parois intérieures, non portantes	Durée de validité	31.12.2018
Requérant	PC-Tech SA Croix du Péage 7 1029 Villars Ste Croix Schweiz		
Produit	EASY TECH-PLUS		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chap. 13. Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Lorsque la hauteur des constructions était de 3 m au minimum lors de l'essai, il est permis de l'augmenter jusqu'à 4 m dans les conditions suivantes :

- si le déplacement latéral maximal de l'élément d'essai n'a pas dépassé 100 mm ;
- les jeux d'expansion sont augmentés proportionnellement.

- Exigence remplie: Hmax=4000mmm